

Vœu relatif à la création et la publication de critères de cotation pour l'attribution des places en crèches dans le 6^e

- Considérant la compétence obligatoire dont dispose désormais la ville de Paris, comme toutes les communes de France depuis le 1^{er} janvier 2025, de la mise en œuvre du service public de la petite enfance sur son territoire.
- Considérant le fait que l'attribution des berceaux est cependant une compétence du Maire d'arrondissement, à travers la commission d'attribution des places en crèches qui se réunit plusieurs fois dans l'année.
- Considérant la situation de pénurie de professionnels et les difficultés de recrutement qui conduisent inévitablement à geler certains berceaux dans notamment dans les crèches municipales, engendrant une dégradation de la capacité d'accueil des différents arrondissements et notamment dans le 6^e.
- Considérant la nécessité de défendre la transparence dans l'attribution des places en crèches compte tenu du nombre de demandes supérieur à celui de l'offre réelle d'accueil à Paris et dans le 6^e.
- Considérant le fait que de nombreux arrondissements ont d'ores et déjà, depuis plusieurs années, mis en place un système de cotation des dossiers d'attribution des places en crèches et que les bilans de ceux-ci sont satisfaisants et prouvent la réponse aux enjeux de transparence et d'objectivité nécessaires et attendus par les familles parisiennes.

Sur proposition de Céline Hervieu, Conseillère de Paris, et membre du Groupe Socialistes Place publique et divers gauche, le conseil d'arrondissement émet le vœu :

- **Que la Mairie du 6^{ème} arrondissement, en concertation avec la DFPE, les membres de la commission d'attribution, et l'adjointe en charge de la petite enfance, organise la mise en place d'une grille de critères de cotation pour objectiver l'attribution des places en crèches dans le 6^{ème} arrondissement.**
- **Que la Mairie du 6^{ème} arrondissement s'engage à publier sur le site de la Mairie du 6^e les critères de cotations de façon transparente et accessible pour tous les parents qui le souhaitent.**